

Règlement sportif Luxembourg Dance Organisation- LDO

V 1.1 du 12.07.2023

Table des matières

1. Objectifs.....	3
2. Disciplines de danse et catégories	3
2.1. Disciplines de danse	3
2.2. Catégories d'âge et de niveau par discipline de danse	3
3. Les compétiteurs amateur LDO.....	6
3.1. Couple de compétiteurs amateur : définition.....	6
3.2. Couple compétiteur amateur : changement de partenaire	6
4. Devoirs et obligations des compétiteurs.....	6
4.1. Licence.....	6
4.2. Visite médicale	6
4.3. Inscription aux compétitions	6
4.4. Enregistrement des résultats	6
5. Les compétitions de LDO.....	7
5.1. Organisation de compétitions sous l'égide du LDO	7
5.2. Déroulement des compétitions.....	8
6. Championnat LDO	10
6.1. Participants.....	10
7. Annexe 1.....	11
7.1. Figures autorisées en Valse viennoise.....	11
7.2. Limitation en Start-to-Dance (aucune autre figure n'est tolérée)	11

1. Objectifs

Le présent document vise à définir les règles à respecter par les compétiteurs amateurs dansant pour le LDO ainsi que les règles s'appliquant à l'organisation et au déroulement des compétitions amateur sous l'égide du LDO.

2. Disciplines de danse et catégories

2.1. Disciplines de danse

2.1.1. Danses Latines : Cha Cha Cha (CC), Samba (SA), Rumba (RU), Paso-Doble (PS), Jive (JI).

2.1.2. Danses Standard : Valse Anglaise (VA), Tango (TA), Valse Viennoise (VV), Slow-Foxtrot (SF), Quickstep (QS).

2.1.3. Dix danses : Danses Latines et Danses Standard.

2.1.4. Autres danses en couple : Salsa, Bachata, Tango argentin. Cette liste n'est pas exhaustive et peut être modifiée par décision du conseil d'administration.

2.1.5. Danses de formation

2.1.6. Danses Solo

2.2. Catégories d'âge et de niveau par discipline de danse

Catégories de niveau

Catégorie	Description	Tenue de compétition	Danses ST					Danses LAT						
			VL	T	VV	SF	Q	CC	S	R	PD	J		
Classe E Start-to-Dance	Couples débutants dont aucun des 2 partenaires n'a jamais dansé en compétition	Seulement tenue simple sans strass	x					x	x					x
Classe D Pré-Amateur	Couples débutants	Seulement tenue simple sans strass	x	x				x	x			x		x
Classe C Amateur	Couples promus de la catégorie D	Autorisé : costume ou queue de pie, robe de compétition avec ou sans strass	x	x				x	x			x		x
Classe B Amateur	Couples promus de la catégorie C	Autorisé : costume ou queue de pie, robe de compétition avec ou sans strass	x	x		x	x	x	x		x	x		x
Classe A Masterclass	Couples promus de la catégorie B	Tenue de compétition obligatoire : costume ou queue de pie, robe avec ou sans strass	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
Classe S Masterclass	Couples promus de la catégorie A	Tenue de compétition obligatoire : costume ou queue de pie, robe avec ou sans strass	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x

Catégories d'âge

Catégorie d'âge	Description	Description
- 8	Juveniles I	Aucun des 2 partenaires n'a atteint l'âge de 8 ans le jour de la compétition.
- 10	Juveniles II	Aucun des 2 partenaires n'a atteint l'âge de 10 ans le jour de la compétition.
- 12	Juveniles III	Aucun des 2 partenaires n'a atteint l'âge de 12 ans le jour de la compétition.
- 14	Junior I	Aucun des 2 partenaires n'a atteint l'âge de 14 ans le jour de la compétition.
- 16	Junior II	Aucun des 2 partenaires n'a atteint l'âge de 16 ans le jour de la compétition.
- 19	Youth I	Aucun des 2 partenaires n'a atteint l'âge de 19 ans le jour de la compétition.
- 21	Youth II	Aucun des 2 partenaires n'a atteint l'âge de 21 ans le jour de la compétition.
Over 16	Amateur Main class	Les 2 partenaires ont 16 ans ou plus le jour de la compétition.
+ 35	Senior I	Au moins 1 des 2 partenaires 35 ans et l'autre 30 ans, le jour de la compétition.
+ 45	Senior II	Au moins 1 des 2 partenaires 45 ans et l'autre 40 ans, le jour de la compétition.
+ 55	Senior III	Au moins 1 des 2 partenaires 55 ans et l'autre 50 ans, le jour de la compétition.
+ 65	Senior IV	Au moins 1 des 2 partenaires 65 ans et l'autre 60 ans, le jour de la compétition.
+ 75	Senior V	Au moins 1 des 2 partenaires 75 ans et l'autre 70 ans, le jour de la compétition.

Figures

Voir Annexe I.

2.2.1. Possibilité de danser dans la catégorie de niveau supérieure : Chaque couple de catégorie Start-to-Dance, Pré-Amateur et Amateur peut participer dans maximum une catégorie de niveau supérieure pour autant qu'il participe également le même jour dans sa propre catégorie de niveau et qu'il respecte les règles de la catégorie supérieure (nombre de danses et tenue de compétition).

2.2.2. Possibilité de danser dans maximum 2 catégories d'âge :

- Les catégories Senior I, II, III et IV peuvent danser dans une catégorie d'âge inférieur.
- Pour les catégories Juveniles, Junior et Youth une participation dans une catégorie d'âge immédiatement supérieure est possible.

2.2.3. Points de promotion. Les points de promotion sont attribués selon le tableau suivant en fonction du nombre de couples au sein de la même catégorie d'âge et de niveau. Le nombre de couples à prendre en compte pour le calcul des points de promotion est le nombre de couples total dans la catégorie d'âge et de niveau à laquelle le couple a acquis ses points et est indépendant de l'organisation éventuelle de différentes Pools :

Nbre de cples Nbre de points obtenus pour le 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ...

25 et plus 3 3 3 3 3 2 1

De 19 à 24 3 3 3 3 2 1 -

De 15 à 18 3 3 3 2 1 - -

De 10 à 14 3 3 2 1 - - -

De 6 à 9 3 2 1 - - - -

De 4 à 5 2 1 - - - - -

De 1 à 3 1 - - - - -

Les points de promotion acquis dans les différentes catégories de niveau sont cumulés.

2.2.4. Nombre de points de promotion requis pour promotion. Pour être promu dans une catégorie de niveau supérieure, un couple devra obtenir 10 points.

2.2.5. Possibilité de danser dans une catégorie de niveau inférieure. Un couple compétiteur qui n'a participé à aucune compétition durant 24 mois consécutifs, peut à sa demande, sous réserve d'acceptation par le Conseil d'Administration (CA) du LDO, participer dans la catégorie de niveau immédiatement inférieure.

2.2.6. Répartition des points de promotion en cas de catégories d'âges regroupées. Les points de promotion sont attribués selon les résultats par catégorie d'âge.

2.2.7. Expiration des points de promotion. En cas de changement de partenaire ou en cas de formation d'un nouveau couple, les points de promotion des deux partenaires du couple sont perdus.

3. Les compétiteurs amateur de la LDO

3.1. Couple de compétiteurs amateur : définition

3.1.1. Un couple compétiteur peut être mixte ou unisexe, valide ou moins valide (ex. fauteuil roulant). Les couples valides et invalides dansent dans des catégories différentes.

3.1.2. Danser en compétition avec différents partenaires n'est pas autorisé, excepté dans les danses de formation, ou bien dans les disciplines autres que Standard et Latines (Salsa, Bachata ...).

3.1.3. Un couple compétiteur doit être membre d'un club affilié à la LDO, ou/et être affilié en tant que membre actif à la LDO.

3.2. Couple compétiteur amateur : changement de partenaire

3.2.1. En cas de changement de partenaire une nouvelle licence de compétition doit être établie.

3.2.2. Lors de la formation d'un nouveau couple de compétiteurs, si l'un des partenaires est classé dans une catégorie de niveau qui est de deux unités supérieur à celle de l'autre partenaire, le couple de danseurs a le choix suivant : soit danser dans la catégorie de niveau du partenaire le plus haut classé, soit danser dans la catégorie de niveau immédiatement inférieur (Les cas spéciaux doivent être soumis au CA du LDO), sans possibilité de revenir sur ce choix par la suite. Si l'un des partenaires est classé dans une catégorie de niveau qui est de une unité supérieur à celle de l'autre partenaire, le couple de danseurs est obligé de danser dans la catégorie de niveau du partenaire le plus haut classé.

4. Devoirs et obligations des compétiteurs

4.1. Visite médicale

Chaque compétiteur est obligé de fournir avant la première compétition de chaque année, une attestation médicale établi par un médecin, confirmant son aptitude à la pratique sportive et à la participation à des compétitions de danse sportive. Un formulaire dédié est mis à disposition par la LDO.

4.2. Inscription aux compétitions

Chaque couple LDO s'inscrit individuellement aux compétitions au Luxembourg et à l'étranger.

4.3. Enregistrement des résultats

Chaque couple est tenu de communiquer ses résultats aux différentes compétitions à LDO.

5. Les compétitions de LDO

5.1. Organisation de compétitions sous l'égide du LDO

5.1.1. Autorisation : Seulement un club ou association membre du de la LDO, qui a réglé sa cotisation annuelle peut organiser une compétition sous l'égide du LDO.

5.1.2. Juges – Uniquement des personnes ayant un diplôme de juge délivré par un institut/organisation reconnue par la LDO, ou des danseurs professionnels peuvent juger une compétition LDO ou une compétition à l'étranger au nom de la LDO.

5.1.3. Le nombre de juges est de minimum 5 pour toutes les catégories Pré-Amateur et Amateur et de minimum 7 pour toutes les catégories Masterclass.

5.1.4. Les juges sont officiellement invités par l'organisateur et la fédération nationale LDO.

5.1.5. Tous les frais de déplacement et d'hébergement des juges, ainsi que l'indemnité qui leurs est payée, sont à charge de l'organisateur. Le minimum de cette indemnité est fixé à 200€.

5.1.6. L'inscription des couples est organisée par l'organisateur.

5.1.7. La LDO soutient le principe du « Freedom to Dance ». Tout compétiteur, quel que soit sa nationalité et la fédération de danse sportive à laquelle il adhère, peut participer aux compétitions organisées par la LDO.

5.1.8. Les couples affiliés à la LDO ne peuvent représenter qu'un seul club membre de la LDO.

5.1.9. L'organisateur est responsable pour toute communication avec les couples inscrits. L'organisateur est le point de contact pour les couples inscrits et est ainsi responsable de la communication de toutes les informations pratiques sur le déroulement de la compétition aux couples inscrits.

5.1.10. Regroupement de catégories d'âge ou de niveau : En cas de participation de moins de 4 couples compétiteurs dans une catégorie, 2 ou plusieurs catégories peuvent être regroupées dans une seule. Dans ce cas, des résultats séparés sont calculés et publiés pour chaque catégorie concernée.

5.1.11. Le déroulement des compétitions se fait suivant les modalités suivantes :

- En cas de participation de 7 couples ou moins : 1^{er} tour et finale pour tous les couples, avec option 1 : General Look + Finale ou option 2 : Double finale (2 tours Finale jugés, le résultat final correspond à la moyenne des résultats des 2 tours).
- La Finale est toujours dansée en 1 seul heat.
- En cas de participation de 8 – 13 couples : ½ Finale, repêchage ou poules, Finale(s).
- En cas de participation de 13 – 24 couples : ¼ finale, repêchage ou poules, ½ finale(s), Finale(s)
- En cas de 24 – 48 couples : 1/8 final, repêchage, ¼ finale, ½ finale, Finale
- A partir de 8 couples, est obligatoirement mis en application un système de poules ou bien un système de repêchage. En tout cas, chaque couple doit au minimum pouvoir danser 2 tours dans une compétition. L'application de l'un ou de l'autre est basée sur une proposition de l'organisateur, qui est à valider par le directeur technique.

5.1.12. Le nombre maximal de couples par série dépend de la surface de la piste :

Superficie Piste de Danse [m2]	Nombre max. de couples
180 à 200	7
200 à 220	8
220 à 240	9
240 à 250	10
> 250	12

- Le directeur technique peut exceptionnellement déroger à la règle ci-dessus, si la survenance d'une contrainte quelconque le justifie pendant le déroulement de la compétition.
- Si la présente règle oblige de danser en plusieurs séries, il y a obligatoirement un passage aléatoire pour chaque couple dans chaque danse, déterminé par un tirage au sort des séries.

5.1.13. Les frais de participation pour les couples compétiteurs sont encaissés par l'organisateur. Les montants restent à la discrétion de l'organisateur qui fixe les tarifs, afin de pouvoir couvrir les frais d'organisation.

5.2. Déroulement des compétitions

5.2.1. Le directeur technique, est mis à disposition par l'organisateur. Il est responsable pour le bon déroulement de la compétition dans le respect de toutes les règles du présent règlement sportif.

5.2.2. Le bureau de pointage est organisé par l'organisateur, éventuellement avec le support de la LDO. Il s'agit plus précisément :

- de la/des personne(s) compétente(s) et formées au présent règlement,
- du programme d'ordinateur spécifique avec une licence valable autorisant la gestion du pointage des compétitions suivant le règlement LDO,
- des machines, à savoir l'ordinateur sur lequel le logiciel de pointage est installé, et l'imprimante, ainsi que les consommables nécessaires pour traiter toutes les compétitions prévues (papier, encre ...),

5.2.3. 1 assesseur du directeur technique est organisé par la LDO ou l'organisateur. Son rôle consiste à assister le directeur technique dans l'exécution de toutes ses responsabilités et fonctions.

5.2.4. Le secrétariat du tournoi est mis à disposition par l'organisateur. Ses responsabilités sont les suivantes :

- L'accueil des compétiteurs et l'encaissement des frais de participation,
- la distribution des dossards, qui sont à fournir par l'organisateur,
- la préparation des diplômes et de la remise des prix,
- l'assistance du bureau de pointage, notamment pour l'affichage de toutes les informations nécessaires pour le déroulement des compétitions et pour le ramassage de feuilles de pointage, s'il y a lieu.

5.2.5. L'Animateur musical est chargé de jouer les musiques qui sont mis à sa disposition sous forme de *Playlists*, par l'organisateur ou bien par la LDO. La conformité de ces musiques par rapport au présent règlement et notamment aux paragraphes 5.2.9., 5.2.10 et 5.2.11 est la responsabilité de ces derniers. L'Animateur musical se conforme pour l'exécution de ses tâches aux instructions du directeur technique.

5.2.6. L'installation de la salle de façon à pouvoir assurer le bon déroulement de la compétition suivant les règles de la LDO est assuré par l'organisateur. Plus précisément, il s'agit de l'installation de la piste de danse, du matériel technique pour la sonorisation et le passage de la musique, de l'éclairage adéquat de la salle, des chaises et tables pour l'accueil des spectateurs et d'un espace séparé pour les juges.

5.2.7. L'organisateur veille à la sécurité et la santé des personnes présentes à la compétition pendant leur présence à la compétition, en se conformant à toutes les réglementations en vigueur au Luxembourg et en assurant la possibilité d'une intervention médicale ou de premiers secours rapide en cas de besoin.

5.2.8. L'organisateur est responsable pour la mise à disposition de services de restauration pour les compétiteurs et le public. Il doit mettre à disposition gratuitement de la nourriture et des boissons non alcoolisées aux juges pendant toute la durée de la compétition.

5.2.9. La durée minimum des musiques jouées dans toutes les séries de la compétition (sauf *general look*), est de 1 minute 30 secondes à 2 minutes maximum. Sauf pour la valse viennoise, le temps de passage est de 1 minute à 1 minute 30 secondes maximum. Pour le Paso Doble, le temps minimum correspond au 2^{ème} point culminant (*high-light*) et le temps maximal au 3^{ème}.

5.2.10. Les Tempi de la musique doivent respecter ce qui suit :

- Valse anglaise	28-30 mesures/minute	Samba	48-51 mesures/minute
- Tango	31-33 mesures/minute	Cha-Cha	30-32 mesures/minute
- Valse vien.	58-60 mesures/minute	Rumba	22-24 mesures/minute
- Slow-Foxtrott	28-30 mesures/minute	Paso D.	56-60 mesures/minute
- Quickstep	50-52 mesures/minute	Jive	40-42 mesures/minute

5.2.11. Type de musique : La musique doit rendre le caractère de la danse et les tempi doivent être clairement audibles. Par exemple une musique disco n'est pas permise dans une compétition de Latines, ou bien une musique de Tango Argentin qui n'est pas dans le Tempo prescrit ci-dessus, n'est pas permise dans une compétition Standard.

5.2.12. Les Lifts sont interdits

Un Lift est un mouvement où un des deux partenaires a les deux pieds levés du sol en même temps, avec l'aide ou le soutien de l'autre partenaire.

5.2.13. Tenue de compétition

Telle que précisée dans le Tableau du paragraphe 2.2.

5.2.14. Conflit d'intérêt

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, une personne participant en tant que compétiteur ou juge à la compétition n'est pas autorisée à avoir une charge liée au déroulement technique de la même compétition. Les charges visées sont celles décrites dans les paragraphes 5.2.1 à 5.2.5.

6. Championnats de la LDO

6.1. Participants

6.1.1. La participation aux championnats de la LDO est réservée aux couples compétiteurs affiliés à la LDO.

6.1.2. Pour un partenaire non luxembourgeois il faut :

- que celui-ci n'ait pas représenté un autre pays lors d'un championnat au cours des 12 derniers mois.

6.1.3. Le championnat national peut être organisé pour toutes les disciplines reprises au point 2.1.

6.1.4. Chaque couple peut danser une ou plusieurs disciplines.

6.1.5. Chaque couple doit danser toutes les danses de/des discipline/s dans laquelle/lesquelles il est inscrit.

7. Annexe 1

7.1. Figures autorisées en Valse viennoise

1. Natural Turn
2. Reverse Turn
3. RF forward change Natural to Reverse Turn
4. LF forward change Reverse to Natural Turn
5. LF backward change Natural to Reverse Turn
6. RF backward change Reverse to Natural Turn
7. Reverse Fleckerl
8. Natural Fleckerl
9. Check from Reverse Fleckerl to Natural Fleckerl
10. Check from Reverse Fleckerl to Natural Fleckerl danced over 2 bars of music
11. Un (1) Natural Pivot (2 steps including pivot) preceding the RF fwd change Nat. to Rev. Turn
12. Un (1) Reverse Pivot (2 steps including pivot) preceding the LF fwd change Rev. to Nat. Turn

Pour les points 3, 4, 5 et 6 : enchaînements successifs de 2 ou plus de forward ou backward change ne sont PAS tolérés

7.2. Limitation en Start-to-Dance (aucune autre figure n'est tolérée)

7.2.1. Valse anglaise

- Natural turn
- Natural spin turn
- Reverse turn
- Close Change
- Outside Change

7.2.2. Quickstep

- Quarter Turns (basic steps)
- Natural spin turn
- Progressive Chasse
- Forward lockstep
- Back Lock

7.2.3. Cha cha

- Basic Movement
- Hand to hand
- New York
- Spot turn to right

- Spot turn to left

7.2.4. Jive

- Basic
- Basic in fallaway
- Underarm turn Right to Left
- Underarm turn Left to Right
- Behind the back
- American Spin
- Link